



Office du Tourisme et des Congrès

## Document destiné aux professionnels du tourisme

Ce document est destiné aux professionnels du tourisme niçois afin de leur permettre d'apporter des réponses à leurs clients sur la portée des mesures qui ont été prises pour garantir la sécurité des Français et des visiteurs étrangers à Nice.

### PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

#### Nice :

Office de Tourisme et des Congrès de Nice : <http://www.nicetourisme.com>

[info@otcnice.com](mailto:info@otcnice.com) - +33 4 92 14 46 14

Mairie de Nice : <https://www.nice.fr/fr/>

Trains : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

Lignes d'Azur : <http://www.lignesdazur.com>

Aéroport Nice Côte d'Azur : <http://www.nice.aeroport.fr>

#### France :

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international :

[www.diplomatie.gouv.fr/fr](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr)

#### Contacts utiles :

Samu : 15

Police Secours : 17

Pompiers : 18

Général : 112

Police municipale (central) : +33 4 93 53 53 53

Maison d'Aide aux Victimes (MAV) : +33 4 97 13 52 00

Cellule d'écoute et de lutte contre les dérives fondamentalistes : +33 4 97 13 56 00

- **Sécurité**

Plusieurs mesures ont été décidées pour renforcer les moyens mis en œuvre pour lutter contre le terrorisme. Les autorités publiques comme les professionnels du secteur ont fait de la sécurité une priorité.

**Quelles mesures sont en vigueur pour assurer la sécurité des touristes ?**

- L'état d'urgence a été voté par le Parlement : cette mesure confère aux autorités civiles des pouvoirs de police étendus afin d'assurer la sécurité de la population et des touristes ; il a à nouveau été prolongé pour une durée de six mois jusqu'au 31 janvier 2017. De ce fait, perquisitions, fouilles et contrôles d'identité sont également renforcés.
- L'état d'urgence ne signifie pas qu'un couvre-feu a été décidé. De façon générale, les mesures prises visent à renforcer la sécurité et n'ont pas d'impact sur la qualité du séjour des touristes étrangers en France ;
- Des renforts de police et de gendarmerie ont été déployés sur l'ensemble de la ville de Nice et aux alentours des sites accueillant du public, dont les sites touristiques. Pour rappel, Nice dispose de la première Police Municipale de France. Par ailleurs, le Centre de Supervision Urbain de Nice dispose de 1256 caméras implantées dans la ville, dont 170 dans toutes les rames de tramway.
- Enfin, l'ensemble des représentants des acteurs du secteur touristique ont annoncé des recrutements de personnels de sécurité supplémentaires afin de garantir la sécurité des visiteurs.

**La maison pour l'accueil des victimes** offre écoute, aide, conseil et accompagnement de proximité.

Ainsi, des professionnels accueillent les victimes d'infraction pénale, les informent et les orientent.

Ce dispositif pluridisciplinaire alliant l'aide juridique au soutien psychologique a pour objectif d'accompagner les victimes dans leurs démarches.

Accueil en langues étrangères sur rendez-vous.

- **Sites touristiques, musées et monuments**

L'ensemble des établissements culturels de Nice sont ouverts.

Si la situation l'exige, le Préfet peut demander la fermeture exceptionnelle de certains établissements afin d'assurer la sécurité du public.

- **Plages, parcs et jardins**

sont ouvertes au public, et la Brigade des parcs et jardins effectue une patrouille régulière sur les différents sites.

- **Événements et manifestations**

Les événements et manifestations prévues à Nice et dans la région ont pour la plupart été annulés pour le mois de juillet, mais un retour à la normale s'effectuera à partir du mois d'août 2016.

**Annulations :** Nice Jazz Festival, Nice Music Live Festival, Festival du Rire, Europétanque, Celtic Legends, Axe Boat Festival, Fête du Port, Prom'Party, Feu d'artifice du 15 août.

**Maintenus :** Festival des Mots, Concerts du cloître de Cimiez, Nice Tango (sauf grand spectacle), Ciné Prom', Arrivée du tour de France à la Voile

La Pink Parade de Nice est reportée au 20 août 2016.

Pour plus d'informations, l'agenda en ligne de l'Office du Tourisme et des Congrès de Nice est constamment mis à jour :

[http://www.nicetourisme.com/page\\_agenda](http://www.nicetourisme.com/page_agenda)

Les manifestations professionnelles telles que salons, conférences et congrès sont maintenues.

En outre, les syndicats de la profession ont annoncé un accroissement des mesures de sécurité. La responsabilité de l'organisation et de la sécurité des événements revient à l'exploitant et à l'organisateur.

Les contrôles d'accès aux entrées sont renforcés afin d'assurer au maximum la sécurité des publics, des artistes et des œuvres.

- **Shopping**

Tous les magasins sont ouverts, y compris les Galeries Lafayette et le centre

commercial Nice Etoile, où des contrôles d'accès sont effectués aux différentes entrées.

- **Hôtellerie**

Comme prévu dans la législation française, les hôteliers sont tenus de faire remplir à chaque client étranger une fiche individuelle de police (article 6 du décret du 18 août 2015).

En outre, chaque établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles de sécurité.

- **Transports**

Aucune mesure spécifique n'a été mise en place, mais des caméras de surveillance sont installées dans les trams et la Brigade de Sécurité des Transports Urbains assure des patrouilles régulières.

Cependant, les forces de l'ordre peuvent procéder à des contrôles des personnes et des bagages. Elles se réservent également le droit d'interdire le transport de certains effets personnels considérés comme dangereux.

Les liaisons aériennes et ferroviaires fonctionnent normalement, mais des mesures de surveillance et de contrôle ont été renforcées de façon générale dans les transports en commun.

- **Groupes**

Il n'y a pas de mesures de restriction spécifiques pour les groupes de voyageurs, qui doivent cependant respecter les consignes générales diffusées par les pouvoirs publics.

- **Bus**

Il n'y a pas de consignes spécifiques concernant les parkings de bus.